



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES  
YVELINES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°78-2020-108

PUBLIÉ LE 30 MAI 2020

# Sommaire

## Préfecture des Yvelines - DiCAT

|   |        |
|---|--------|
| 78-2020-05-30-003 - Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté n°<br>78-2020-05-12-015 portant interdiction d'ouverture du centre commercial « WESTFIELD<br>VELIZY 2 » situé à Vélizy-Villacoublay du 30 mai 2020 (2 pages)  | Page 3 |
| 78-2020-05-30-004 - Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté n°<br>78-2020-05-12-016 portant interdiction d'ouverture du centre commercial « WESTFIELD<br>PARLY 2 » situé au Chesnay-Rocquencourt du 30 mai 2020 (2 pages) | Page 6 |

Préfecture des Yvelines - DiCAT

78-2020-05-30-003

Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté n° 78-2020-05-12-015 portant interdiction d'ouverture du centre commercial « WESTFIELD VELIZY 2 » situé à Vélizy-Villacoublay du 30 mai 2020

*Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté n° 78-2020-05-12-015 portant interdiction d'ouverture du centre commercial « WESTFIELD VELIZY 2 » situé à Vélizy-Villacoublay du 30 mai 2020*



PRÉFET DES YVELINES

**Préfecture**

Direction de la réglementation et des élections  
Bureau de la réglementation générale

**Arrêté préfectoral n°  
portant abrogation de l'arrêté n°78-2020-05-12-015 portant interdiction d'ouverture du  
centre commercial « WESTFIELD VELIZY 2 »  
situé à Vélizy-Villacoublay**

**Le préfet des Yvelines  
Officier de la Légion d'honneur**

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-15, L.3131-17 ;

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, ensemble la décision n°2020-800 DC du 11 mai 2020 du Conseil Constitutionnel ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT, préfet des Yvelines ;

**Vu** le décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et notamment son article 10 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°78-2020-05-12-015 du 12 mai 2020 portant interdiction d'ouverture du centre commercial « WESTFIELD VELIZY 2 » situé sur la commune de Vélizy-Villacoublay;

**Vu** l'ordonnance n°2003063 en date du 28 mai 2020 du juge des référés du Tribunal Administratif de Versailles suspendant l'exécution de l'arrêté n°78-2020-05-12-015 du 12 mai 2020 du préfet des Yvelines en tant qu'il maintient, sans limitation de durée, la fermeture générale et absolue de tous les commerces du centre commercial Westfield-Vélizy 2, situé 2 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay, à l'exception de ceux dont la liste figure à l'annexe 3 au décret n°2020-548 du 11 mai 2020 ;

**Considérant** qu'il a y lieu d'abroger l'arrêté préfectoral n°78-2020-05-12-015 du 12 mai 2020 en tant que l'ordonnance n°2003063 en date du 28 mai 2020 du juge des référés suspend l'exécution de l'arrêté n°78-2020-05-12-015 du 12 mai 2020 du préfet des Yvelines ;

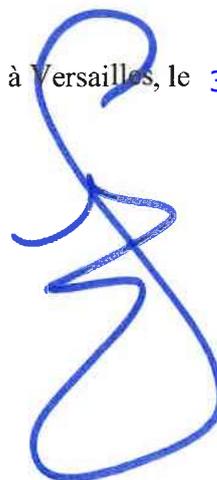
Sur proposition du Secrétaire Général ;

## **ARRÊTE**

**Article 1er :** L'arrêté n°78-2020-05-12-015 en date du 12 mai 2020 portant interdiction d'ouverture du centre commercial « Westfield Vélizy 2 » situé 2, avenue de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay est abrogé.

**Article 2 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de Versailles, monsieur le maire de la commune de Vélizy-Villacoublay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le 30/05/2020



Jean-Jacques BROT

*Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :*

- *d'un recours administratif (gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines- 1 rue Jean Houdon 78000 Versailles ou hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur - place Beauvau 75008 Paris),*
- *d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78000 Versailles*

Préfecture des Yvelines - DiCAT

78-2020-05-30-004

Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté n° 78-2020-05-12-016 portant interdiction d'ouverture du centre commercial « WESTFIELD PARLY 2 » situé au Chesnay-Rocquencourt du 30 mai 2020

*Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté n° 78-2020-05-12-016 portant interdiction d'ouverture du centre commercial « WESTFIELD PARLY 2 » situé au Chesnay-Rocquencourt du 30 mai 2020*



PRÉFET DES YVELINES

**Préfecture**  
Direction de la réglementation et des élections  
Bureau de la réglementation générale

**Arrêté préfectoral n°  
portant abrogation de l'arrêté n°78-2020-05-12-016 portant interdiction d'ouverture du  
centre commercial « WESTFIELD PARLY 2 »  
situé au Chesnay-Rocquencourt**

**Le préfet des Yvelines**  
**Officier de la Légion d'honneur**

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-15, L.3131-17 ;

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, ensemble la décision n°2020-800 DC du 11 mai 2020 du Conseil Constitutionnel ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT, préfet des Yvelines ;

**Vu** le décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et notamment son article 10 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°78-2020-05-12-016 du 12 mai 2020 portant interdiction d'ouverture du centre commercial « WESTFIELD PARLY 2 » situé sur la commune du Chesnay-Rocquencourt ;

**Vu** l'ordonnance n°2003065 en date du 28 mai 2020 du juge des référés du Tribunal Administratif de Versailles suspendant l'exécution de l'arrêté n°78-2020-05-12-016 du 12 mai 2020 du préfet des Yvelines en tant qu'il maintient, sans limitation de durée, la fermeture générale et absolue de tous les commerces du centre commercial Westfield-Parly 2, situé 2 avenue Charles De Gaulle à Le Chesnay-Rocquencourt à l'exception de ceux dont la liste figure à l'annexe 3 au décret n°2020-548 du 11 mai 2020 ;

**Considérant** qu'il a y lieu d'abroger l'arrêté préfectoral n°78-2020-05-12-016 du 12 mai 2020 en tant que l'ordonnance n°2003065 en date du 28 mai 2020 du juge des référés suspend l'exécution de l'arrêté n°78-2020-05-12-016 du 12 mai 2020 du préfet des Yvelines ;

Sur proposition du Secrétaire Général,

## **ARRÊTE**

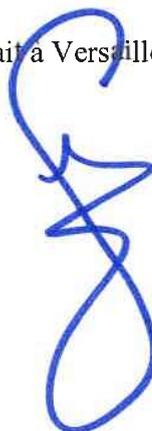
### **Article 1er :**

L'arrêté n°78-2020-05-12-016 en date du 12 mai 2020 portant interdiction d'ouverture du centre commercial « Westfield Parly 2 » situé au Chesnay-Rocquencourt est abrogé.

### **Article 2 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de Versailles, monsieur le maire de la commune du Chesnay-Rocquencourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le 30/05/2020

A blue ink signature, appearing to be 'JJB', written in a stylized, cursive manner.

Jean-jacques BROT

*Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :*

- d'un recours administratif (gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines- 1 rue Jean Houdon 78000 Versailles ou hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur - place Beauvau 75008 Paris),*
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78000 Versailles*